

REUNION DU BUREAU DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AIDE A LA GESTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DU TERRITOIRE DE BELFORT

Séance du 6 février 2003

Etaient présents :

Michel GAIDOT - Jacques RAVIOLI - Jean-LUC MARTIN – Edmond BARRE - Claude BRUCKERT – Maurice CHIRON – Jean-Louis SENTENAC - Christian CODDET – Roland WITTMAN

Excusé(s):

Olivier MICHAU

Assistaient :

Dimitri RHODES – Nathalie LOMBARD – Laurent BAILLY

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00 et constate que le quorum est atteint.

Il est procédé à l'étude de l'ordre du jour.

1) Attribution de l'article 8 pour 2003

Monsieur Gaidot présente à l'assemblée les projets de chantiers pour 2003 susceptibles de bénéficier de l'article 8.

Les communes suivantes ont des projets de travaux incluant la mise en souterrain des réseaux de distribution électrique :

- **Valdoie** (rue du 1^{er} mai)
- **Méziré** (Grande rue, rue des Forges et place de la Mairie)
- **Beaucourt** (rue du Général De Gaulle, rue Péchin)
- **Etueffont** (grande rue-secteur EISCAE)
- **Delle** (faubourg de Belfort)
- **Froidfontaine** (entrée du village)
- **Argiésans** (RN 19, rue du Tramway et Acacias)
- **Giromagny** (place des anciens combattants d'Afrique du Nord, carrefour des Fougerets)
- **Grandvillars** (espace du château)

Il est rappelé à l'assemblée que la commune de Vescemont s'était vue attribuer l'article 8 pour son chantier rue du stade le 11 décembre 2001.

Dans un souci de coordination des travaux avec, la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse qui prévoyait la réalisation d'un réseau d'assainissement pour le deuxième semestre de l'année 2002, le chantier de Vescemont a du être décalé au début de l'année

2003. Le Bureau a donc décidé lors de sa réunion du 25 mars 2002 d'inscrire l'opération de Vescemont, rue du Stade, au programme 2003 des travaux d'enfouissement de réseaux financés dans le cadre de l'article 8 du cahier des charges de concession.

D'autre part la tranche 2 du chantier de Cravanche (rue Aristide Briand) fait également partie des opérations subventionnées au titre de l'article 8 2003.

Vu le nombre de demandes pour cette année et le coût important des chantiers il n'est pas possible au SIAGEP d'attribuer l'article 8 à tout le monde. Monsieur Gaidot rappelle que dans les critères de choix définis par le Syndicat il est prévu de ne pas attribuer l'article 8 deux années consécutives à une même commune.

Les communes de Méziris, Giromagny et Grandvillars ont bénéficié de l'article 8 en 2002, elles sont donc écartées pour cette année.

Après étude des dossiers, le Bureau décide d'attribuer à l'unanimité l'article 8 pour 2003 à :

- Valdoie pour la rue du 1^{er} mai
- Etueffont pour la Grande rue-Secteur EISCAE
- Froidefontaine pour l'entrée du village

II) Subvention exceptionnelle pour le chantier de Valdoie

Le SIAGEP a réalisé pour la commune de Valdoie des travaux de mise en souterrain des réseaux pour la rue de la Gare.

A l'issue des travaux, le montant réel dépassait de manière relativement conséquente le prévisionnel.

Le maire de Valdoie ne voulant pas supporter la totalité de ce surcoût a demandé au SIAGEP, l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour pallier une partie de la différence.

La différence étant due pour une partie à une mauvaise estimation du syndicat, le Bureau à l'unanimité décide d'attribuer à la commune de Valdoie une subvention exceptionnelle de 9 410,02 €.

III) Direction du syndicat

Monsieur Gaidot rappelle que jusqu'au 31 décembre 2002, c'est monsieur Michel SAUVE qui assurait la direction du syndicat moyennant le versement d'une participation financière au Centre de Gestion.

Depuis le départ de monsieur Sauvé à la communauté de communes des portes de l'Essonne, c'est monsieur Dimitri Rhodes, par ailleurs Directeur du Centre de Gestion, qui assure l'intérim de la direction du Syndicat.

Monsieur Gaidot étudie actuellement les possibilités offertes au syndicat en matière de recrutement sachant que la priorité actuellement en matière de personnel est de soulager le poste de notre contrôleur.

IV) Question diverses

a) Marché de maîtrise d'œuvre 2003

Monsieur Gaidot fait part à l'assemblée de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'année 2003 au cabinet Clerget de Belfort.

b) Marché de travaux 2003

Le SIAGEP a lancé fin 2002 un nouveau marché de travaux pour l'année 2003. Un des critères fondamentaux de sélection de l'entreprise était le respect des délais. L'avis d'appel public à la concurrence stipulait d'ailleurs expressément que les candidats devaient fournir à l'appui des candidatures les « ***Attestations du maître d'ouvrage des chantiers réalisés dans les 2 dernières années prouvant que l'entreprise respecte les délais d'exécution des travaux.*** »

A l'issue de l'étude des candidatures, seulement quatre candidats ont été autorisés à présenter une offre et seulement deux entreprises nous ont retourné leur proposition de prix. Il s'agit de l'entreprise Haefeli de Lure et de l'entreprise Spie Trindel de Illkirch. Après négociation, nous sommes encore actuellement dans l'attente de la dernière proposition de Spie Trindel. Par conséquent le marché n'a pas encore été attribué.

Monsieur Gaidot mentionne également les difficultés rencontrées par les entreprises pour compléter le bordereau de prix du SIAGEP. Il est impératif pour le prochain marché de revoir ce bordereau qui comprend notamment des articles qui selon les dires des entreprises n'existeraient plus.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h15.

Le Président,

Michel GAIDOT